



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	9
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 01 Février 2024, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS, Alain MOULY ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE

A été élu secrétaire de séance : Alain MOULY

Délibération n° : 2024.02.08/010

Objet : *Approbation du Procès-Verbal de la séance du Bureau Communautaire du 23 Novembre 2023*

VU le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 23 Novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'aucune demande de rectification ou de modification n'a été formulée par les membres du Bureau Communautaire ;

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (9 POUR)**

- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du Jeudi 23 Novembre 2023 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr